

mars 1982 en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY,
1235-0732

18425-o

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de Petit-Matane

Avis est donné, par le soussigné, que le gouvernement a adopté, en date du 31 mars 1982, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité de Petite-Matane, en celui de « Municipalité de Petit-Matane ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 5 avril 1982.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
18427-o PATRICK KENIFF.

Énergie et Ressources

Cadastres

Canton d'Archambault

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 1-26, 1-29 à 1-34, rang V en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 mars 1982.

Cadastre: Archambault, canton d'
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: Saint-Donat

Québec, le 23 mars 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
243988

18518-o

Canton d'Aumond

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 17H-1, rang I, en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 mars 1982.

Cadastre: Aumond, canton d'
Division d'enregistrement: Gatineau
Municipalité: canton d'Aumond

Québec, le 24 mars 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
245898

18518-o

Canton de Barford

Avis est, par la présente, donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 17-30-2, 17-30-3 et la partie restante du lot 17-30-1, rang X en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 février 1982.

Cadastre: Barford, canton de
Division d'enregistrement: Coaticook
Municipalité: la ville de Coaticook

Québec, le 16 février 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
243379

18518-o

Village du Bassin-de-Chambly

Avis est, par la présente, donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 108-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 mars 1982.

Remplacer: les lots 108-25, 108-26 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 mars 1982.

Cadastre: Bassin-de-Chambly, village du
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Chambly

Québec, le 25 mars 1982.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
246015

18518-o